

Descriptif de la formation :

Titre de la formation	<i>Autoprotection pour activités simples sur les voies</i>
Objectifs de la formation	<ul style="list-style-type: none"> • Le participant est en mesure d'exécuter son mandat sur le domaine ferroviaire en respectant les procédures sécuritaires prescrites. • Le participant sait appliquer les principes de l'«Autoprotection» et respecte les aspects réglementaires. • Le participant connaît les différentes sources de danger sur le domaine ferroviaire. • Le participant sait, où il peut rechercher les informations pertinentes à l'application de ses propres mesures de sécurité lors d'intervention sur le domaine ferroviaire.
Public cible	<p>La formation de l'Autoprotection s'adresse aux personnes réalisant des activités simples dans l'espace de danger du chemin de fer et ayant un lien contractuel avec le gestionnaire d'infrastructure.</p> <p>→ Des activités «seul» ou «à deux (max)» sont permises.</p>
Equipements individuels nécessaires	Les équipements de protections individuels -EPI- complets sont obligatoires pour cette formation, soit : casque avec jugulaire, chaussures de sécurité et vêtements de haute visibilité.
Validité de la légitimation « auto-protection »	<p>La validité de l'attestation est définie par le gestionnaire d'infrastructure. C'est celui-ci qui délivre l'autorisation aux personnes pouvant accéder au chemin de fer qu'il gère.</p> <p>→ L'OAASF définit l'obligation de cette légitimation pour les fonctions de Chefs-Sécurité et de Protecteurs.</p>
Formateurs	Adrian Munios, formateur OAASF Joseph De Nuccio, coordinateur OAASF
Durée	1 jour
<p>Cours 1 : Mercredi 31.10.2018, salle de cours centre d'exploitation MOB, Montreux</p> <p>Cours 2 : Jeudi 15.11.2018, Salle de cours -2, MOB-Center Montreux</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. David Gentizon, BG Ing. SA 2. Sophie Minon, BG Ing. SA 3. Mathias Neukomm, BG Ing. SA 4. Romain Sebrier, BG Ing. SA 5. Christophe Magnin, BG Ing. SA 6. 7. 8. 9. 10. <ol style="list-style-type: none"> 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10.
Prix Contact et inscription	Fr. 500.-/jour, par personne Amanda Coia A.Coia@mob.ch

Programme de la formation :

Durée	Thèmes
08h15 - 08h30	accueil, introduction, présentations, objectifs
08h30 - 9h00	rappel des connaissances de base, brochure «Je Me Protège», sécurité au travail, EPI
09h00 - 09h15	pause
09h15 - 09h45	généralités du RTE 20100
09h45 - 10h30	mesures de sécurité d'exploitation, délais de sécurité, distances d'approche
10h30 - 11h00	aides à la planification (horaire graphique, plan schématique)
11h00 - 11h30	bases fondamentales du régime « Autoprotection » dans les voies
11h30 - 12h00	distances de sécurité dans le domaine électrique
12h00 - 13h15	repas
13h15 - 13h45	explications et distributions des mandats pour la partie pratique
13h45 - 14h30	visite du centre d'exploitation MOB à Montreux
14h30 - 15h30	transfert : théorie → pratique = exécution du mandat
15h30 - 15h45	pause
15h45 - 16h30	contrôle des acquis (test)
16h30 - 17h00	corrections des tests et clôture